***Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Septembre 2022***

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK – Frédérick AESCHLIMANN - Sandrine REY - Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE

Absent excusé : Mr. Mickaël TISSOT .

Absents : Mr. Ludovic TROTTET - Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1. Le 13 Septembre 2022 Mme Le Maire a pris acte de la démission de Mme Marylène Daiguemorte, conseillère déléguée, pour raison professionnelle.
2. Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 Juillet 2022, celui-ci est approuvé à l’unanimité.
3. Mme Le Maire expose à l’assemblée que les travaux effectués dans les années 2000, concernant l’aménagement du carrefour des routes départementales n° 3 & n°6 au lieu-dit « Le Vernay-Dessous », ont été réalisés sous maîtrise d’ouvrage communal et en l’absence d’actes, à ce jour qu’il y a lieu de procéder aux régularisations foncières c’est-à-dire que dans un 1er temps, la commune doit acquérir une superficie de 125m² au département au prix de 65€/m² soit 8 125€ estimé par les Domaines. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune. Dans un 2ème temps : échange de tènement communal avec les consorts Duret.
4. Faisant suite à une demande d’acquisition d’une partie du chemin communal «Chez Vachoux» accédant à leur propriété, le conseil s’est prononcé défavorablement à la procédure de déclassement de ce tènement puis à sa vente (vote : 10 contre & 1 abstention). Concernant leur demande de remboursement de la facture du géomètre de 2009 dont aucun écrit n’a été formulé dans ce sens à l’époque ; à ce jour il n’est pas question budgétairement de pouvoir procéder à ce remboursement d’autant plus qu’il n'y pas de suite donnée à leur affaire par la municipalité actuelle.

1. Le conseil accepte et prend note des devis et factures suivants : Prestations informatiques sur matériel scolaire : 2 400 €ttc (Assistance Informatique) – Nettoyage vitres bâtiments communaux : 498 €ttc (Jolivet & Roch) – Alpes batteries : 161.86€ttc Vaisselle pour cantine : 316.94 €ttc (Ecotel) – Produits d’entretien Prowin :278.50 €ttc Réparation auto : 316.20 €ttc (garage VT Auto) - Réparation tractopelle : 133.08 €ttc (Ets.Poncet) – Arbu info n° 40- 600 exemplaires : 4 774 €ttc (Imprimerie Offset service) – Contrat/Nettoyage hotte cuisine salle des fêtes : 552 €ttc (Hot Clean) -Modification P.LU. / OAP n° 2 au Chef-Lieu : 2 850 €ttc (Mr. Devouassoux) – réalisation d’une étude pour la modulation de la Taxe d’aménagement : 5 700 €ttc (Mr. Devouassoux)- Travaux de voirie réfection chaussées : « Impasse des Chauffettes) : 29 427 €ttc & «Route de Vers le Parc/Perravex » : 67 976 €ttc (Entreprise Colas) .

Pour info.: Coût de fonctionnement du circuit scolaire pour l’école primaire : 15 220 €ht. (dépense à la charge de Proximiti).

Projet de convention pour installation de 2 containers semi-enterrés « Route de Chez Grillet».

1. L’assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission Urba. – S.I.V.U. - S.R.B. – Point sur le marché hebdomadaire)

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

 Cinthya MIQUET-SAGE Régine REMILLON

 Secrétaire de séance Maire